



## Programme algéro-français de bourses en doctorat PROFAS B+

### Appel à candidatures 2016

Le programme PROFAS est un programme phare de la coopération algéro-française. Créé en 1987, il a été rénové et relancé en 2014 sous le nom de PROFAS B+. Depuis deux ans, le PROFAS B+ a permis à 180 boursiers algériens de rejoindre des laboratoires d'excellence en France.

Les bourses PROFAS B+ s'adressent à des doctorants en co-encadrement ou en cotutelle de thèse, enseignants ou non-salariés.

Dans le cadre d'une finalisation de thèse, le programme PROFAS B+ propose aux doctorants en co-encadrement de thèse un appui à la formation et à la recherche par l'octroi de **bourses de 7 à 12 mois** sur l'année universitaire 2016-2017.

Pour les doctorants en cotutelle de thèse, le programme PROFAS B+ propose l'octroi de **bourses de 7 à 18 mois** répartis sur les trois années de doctorat en séjours de 7 mois minimum par année universitaire.

Un appel à candidatures est ouvert du **lundi 15 février au jeudi 31 mars 2016** au titre de l'année universitaire 2016-2017. Il est disponible sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (M.E.S.R.S.) [www.mesrs.dz](http://www.mesrs.dz) et sur le site de l'Institut Français d'Algérie (IFA) <http://www.if-algerie.com/actualites/appels-a-projet>.

Les candidats recevables à la suite de l'examen de conformité de leur candidature feront l'objet d'une sélection par un jury mixte d'experts français et algériens, sous la forme d'une évaluation de leur dossier de candidature et d'une audition.

Les candidats sélectionnés se verront attribuer une bourse pour une durée déterminée par le jury et **non sujette à prolongation**.

Les départs au titre de l'année universitaire 2016-2017 s'effectueront au **5 septembre 2016** pour les boursiers PROFAS B+ en co-encadrement.

### ➤ Critères d'éligibilité :

Seules pourront être présentées les candidatures s'inscrivant dans le cadre de collaborations scientifiques existantes de qualité, entre les deux pays.

Seront privilégiées les candidatures qui proposent une recherche innovante et celles qui s'inscrivent dans l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Le développement du numérique
- La protection de l'environnement et le développement durable
- Les questions d'économie et d'emploi
- Le patrimoine (historique, mémoriel, archéologique, etc.)
- Le sport

Seuls pourront candidater :

- Les enseignants-chercheurs et les doctorants non-salariés en **co-encadrement** de thèse, en phase de finalisation de thèse (+ de 50% d'avancement de la thèse)
- Les enseignants-chercheurs et les doctorants non-salariés inscrits en **cotutelle** de thèse

Seuls pourront postuler à une bourse PROFAS B+ les candidats **maîtrisant la langue française**.

Seules pourront être présentées les candidatures pour une mobilité dans un **laboratoire de recherche français rattaché à une université**.

Seuls les dossiers **complets**, correctement remplis et déposés selon les **délais et les modalités** inscrits dans l'appel seront examinés.

### ➤ Pièces nécessaires au dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit impérativement comporter l'ensemble des pièces nécessaires (administratives, scientifiques et d'accueil) listées ci-dessous. Le candidat sera attentif à fournir certaines pièces selon sa situation : enseignant-chercheur ou doctorant non-salarié ; en co-encadrement ou en cotutelle de thèse.

#### **Pièces à fournir par tous les candidats :**

- Le formulaire de candidature à une bourse PROFAS B+ 2016-2017 (à ne pas remplir à la main), visé par le directeur de thèse en Algérie et le co-encadreur ou le codirecteur de thèse en France. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut Français d'Algérie.*
- L'attestation d'engagement PROFAS B+ (droits et obligations du boursier). *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut Français d'Algérie.*

- ❑ L'attestation de non-bénéfice d'une bourse de formation résidentielle à l'étranger d'une durée supérieure à 6 mois dans le cadre du doctorat, visée par le vice-recteur chargé des relations extérieures de l'université d'inscription en thèse pour les doctorants non-salariés ou de l'université de rattachement pour les doctorants enseignants-chercheurs. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut Français d'Algérie.*
- ❑ Une copie du diplôme du baccalauréat et des diplômes universitaires obtenus.
- ❑ Une attestation de niveau de français en cours de validité (TCF niveau B2 minimum, DELF B2 ou DALF).
- ❑ Un curriculum vitae en français.
- ❑ Deux photos d'identité.

**Pièces à fournir par les candidats en co-encadrement de thèse :**

- ❑ Une copie de la lettre d'accueil dans un établissement universitaire en France. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut Français d'Algérie.*
- ❑ Une copie des certificats d'inscription en doctorat en Algérie des années 2014-2015 et 2015-2016.

**Pièces à fournir par les candidats en cotutelle de thèse :**

- ❑ Une copie de la convention de cotutelle de thèse entre l'établissement universitaire algérien et l'établissement universitaire français **ou** une copie de la déclaration d'engagement à signer une convention de cotutelle d'ici le jury d'audition (*dans ce cas, utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut Français d'Algérie*).
- ❑ Une copie du certificat d'inscription en doctorat en Algérie de l'année 2015-2016.

**Pièces à fournir par les doctorants enseignants-chercheurs :**

- ❑ Une copie du PV de la première installation pour les enseignants-chercheurs, les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et les chercheurs permanents.
- ❑ Une copie de l'arrêt de titularisation pour les enseignants-chercheurs, les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et les chercheurs permanents.

**Pièce à fournir par les doctorants non-salariés:**

- ❑ Une attestation de non-exercice d'une activité rémunérée pour les doctorants non-salariés. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut Français d'Algérie.*

## ➤ **Modalités pratiques pour le dépôt des candidatures :**

Les candidats devront impérativement déposer leur dossier **au plus tard le 31 mars, dernier délai** auprès du service de post-graduation de leur faculté, institut ou école d'inscription en thèse pour les doctorants non-salariés ou de rattachement pour les doctorants enseignants-chercheurs.

Les dossiers seront obligatoirement déposés **sous format papier ET sous format numérique** (CD ou clé USB **avec une étiquette comportant vos NOM et Prénom en français**). Chaque pièce du dossier doit être enregistrée **au format .doc ou .pdf dans un fichier séparé** portant le nom de la pièce.

Les candidats en co-encadrement sont invités à solliciter dès le lancement de l'appel à candidatures une **convention d'accueil** auprès de l'établissement d'accueil en France. L'original de la lettre d'accueil devra être présenté le jour de l'audition.

Les candidats en cotutelle de thèse ayant fourni une déclaration d'engagement à signer une **convention de cotutelle** devront présenter une copie de cette convention le jour de l'audition.

Les candidats ne disposant pas d'une attestation de français en cours de validité peuvent solliciter un rendez-vous pour passer l'**examen TCF** à l'accueil de l'un des cinq Instituts français en Algérie :

- Institut français d'Alger : 7, rue Hassani Issad - 16 000 Alger
- Institut français d'Annaba : 8 Bd du 1er Novembre 1954 - 23 000 Annaba
- Institut français de Constantine : 1 boulevard de l'Indépendance - 25 000 Constantine
- Institut français d'Oran : 112, rue Larbi ben M'Hidi - 31 009 Oran
- Institut français de Tlemcen : 1 rue Commandant Djaber - 13 000 Tlemcen